

L'an deux mil douze, le trente et un août à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14 (*Sophie GUYON ayant donné pouvoir à Jean-Luc SABOURIN*)
(*Christophe SIMONNET ayant donné pouvoir à Pascal MOTILLON*)

Date de la convocation : 21 août 2012

Présents : BILLEROT Jérôme, MOTILLON Pascal, SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, LUTTIAU François, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusés : SIMONNET Christophe, GUYON Sophie, RUSSEIL Stéphane

Secrétaire de séance : CHAUVET Lucette

Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2012 : est adopté par 13 voix "pour" et une abstention, Maryse GRIGNON, absente à cette réunion ne souhaitant pas le valider.

Délibérations :

2012-08-01 : Consultation publique sur le projet de schéma régional éolien Poitou-Charentes

Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier signé du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil régional, daté du 11 juillet 2012 et reçu en mairie le 13 juillet 2012, notifiant une consultation publique sur le projet de schéma régional éolien Poitou-Charentes.

Le projet de schéma régional éolien a pour vocation d'identifier la contribution du Poitou-Charentes à l'objectif national en matière d'énergie renouvelable d'origine éolienne terrestre, et de définir les zones favorables à l'implantation de parcs éoliens en s'assurant que l'objectif quantitatif régional à l'horizon 2020 puisse être effectivement atteint. Il donne ainsi les grandes lignes pour l'instruction des zones de développement de l'éolien et des projets de parcs éoliens.

Monsieur le Maire signale que l'association communale "vents et tourments" a été informée de ce projet et a été invitée à présenter ses remarques à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet d'implantation du schéma éolien Poitou-Charentes. Il souligne que la région figure parmi les régions les plus en retard par rapport au schéma éolien mais précise que le secteur de la commune n'est pas à l'abri de l'implantation d'éoliennes. Les concertations auraient dues avoir lieu dès le départ du ZDE.

Monsieur le Maire fait part de son souci pour le financement de tel projet et de l'impact sur le patrimoine paysager de la commune mais il fait remarquer que la commune de Soudan ne rencontre pas de difficulté particulière depuis l'implantation des éoliennes dans ce secteur sachant qu'il s'agit d'un secteur de plaine et que la commune d'Exireuil est dans une zone vallonnée. Les nuisances sonores seront différentes.

Après exposé des faits, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Erwan Le Mentec, Président de l'Association "Vents et Tourments".

Monsieur Le Mentec précise que la position de l'association est claire. Ils sont contre ce projet sur le secteur d'Exireuil mais également dans les autres communes. Ils militent fermement contre ce schéma régional éolien en expliquant les méfaits sur la santé sur l'environnement et sur la dévalorisation des biens immobiliers. L'académie de médecine préconise que les éoliennes doivent être implantées à 1 500m des habitations. Or en France, la distance des implantations est de 500 m. Aux Gas Charbonniers, il voit les éoliennes de Soudan à 10 kms.

Monsieur Le Mentec précise également que les éoliennes ne sont pas rentables. Une éolienne, c'est 24 % de rentabilité, c'est ridicule. De plus, l'électricité produite est revendue moins chère qu'elle ne coûte. Il évoque le système nucléaire qui lui semble beaucoup plus judicieux.

Pour François LUTTIAU, le choix des emplacements n'est pas judicieux et il demande où en est l'évolution du projet sur la commune de Fomperron.

Monsieur le Mentec précise que la mairie de Fomperron n'est pas contre le projet soumis par la région. Les habitants de la commune signent la pétition contre.

Jean-Luc SEIGNEURET demande si la réalisation de ce projet peut être arrêtée.

Monsieur le Maire précise que les formalités administratives sont bien avancées, il manque que le permis de construire une fois la ZDE validée par le Préfet.

Monsieur Le Mentec précise que c'est le Préfet qui aura le dernier mot sur ce dossier. Le projet sur la commune de Fomperron verra le jour très prochainement.

Pascal MOTILLON rappelle que les précédents élus municipaux ont toujours été contre l'implantation d'éoliennes dans le secteur d'Exireuil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fait savoir :

- qu'il soutient l'Association "Vents et Tourments" dans sa démarche négative sur le projet de schéma éolien ;
- qu'il refuse l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune et les zones limitrophes pour les raisons suivantes :
 - destruction du patrimoine paysager de la Commune ;
 - non respect des recommandations de l'académie de médecine ;
 - nuisances sonores importantes dans notre région vallonnée ;
 - dévalorisation des biens fonciers du territoire ;
 - très mauvaise rentabilité des fonds publics investis.

2012-08-02 : Re conduite de la convention pour participation aux frais d'entretien du terrain de foot de Nanteuil

Monsieur le Maire expose la demande de renouvellement d'utilisation du terrain de foot de Nanteuil pour les entraînements du vendredi soir, pendant la période hivernale, formulée par la SEP section Foot.

Pour la commune de Nanteuil, comme l'an passé, cette utilisation est possible en contrepartie d'une contribution pour frais de fonctionnement (entretien du terrain, utilisation des vestiaires, éclairage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le tarif proposé par la mairie de Nanteuil : 20€ par utilisation ;
- de valider la reconduite de la convention avec la commune de Nanteuil pour mise à disposition du terrain et des équipements.

2012-08-03 : Dématérialisation des actes avec la Préfecture – Participation financière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 17 décembre 2010 et du 25 février 2012 concernant la dématérialisation des actes avec la Préfecture.

Au regard :

- de la convention de dématérialisation signée, avec la Préfecture des Deux-Sèvres, en date du 14 mars 2011 à Exireuil et du 16 juin 2011 à Niort ;
- de la délibération DE-2012-06-03 de la communauté de communes "Arc en Sèvre", validant la participation financière pour les communes engagées dans la démarche de dématérialisation, pour 2011 et 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider et procéder au remboursement des frais 2011-2012 soit 1 014,98€ pour Exireuil ;

2012-08-04 : Plan communal de distribution des comprimés d'iode stable en cas d'accident nucléaire

Monsieur le Maire demande à Christophe SIMONNET d'effectuer la présentation du sujet.

Ce plan a pour objet de prévoir le dispositif général organisationnel et de définir les moyens en personnel et matériels à mobiliser afin d'atteindre l'objectif fixé, à savoir assurer la distribution des comprimés d'iode à la population présente sur la commune, en tenant compte des éléments suivants :

- les enfants, adolescents, jeunes adultes (moins de 20 ans) et femmes enceintes sont les plus vulnérables à l'iode radioactif
- pour les adultes d'âge mûr (à partir de 40 ans) et en particulier au-delà de 60 ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil supérieur d'hygiène publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes.
- les comprimés ne doivent être refusés à aucune catégorie de personnes

Comment prendre le comprimé d'iodure de potassium :

	Comprimé de 65mg
Personne de + de 12 ans	2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 3 à 12 ans	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 1 mois à 3 ans	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant jusqu'à 1 mois	1/4 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

En cas de déclenchement du plan, il existe deux scénarios :

- si l'école est ouverte : elle fera l'objet d'une livraison spécifique et prioritaire confiée au responsable de l'établissement, incluant enfants et personnel. Le solde est dirigé vers l'autre point de distribution ;
- si l'école est fermée : le stock est dirigé vers la mairie.

La répartition des tâches et les coordonnées utiles sont détaillées dans le plan communal de distribution des comprimés d'iode stable en cas d'accident nucléaire joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le plan communal de distribution des comprimés d'iode stable en cas d'accident nucléaire ;

2012-08-05 : Réaménagement des locaux scolaires : mission SPS

Dans le cadre du projet de travaux de réaménagement des locaux scolaires, Monsieur le Maire a sollicité quatre organismes afin d'assurer la mission SPS « coordination sécurité et protection de la santé ».

Il présente les offres :

⇒ Devis pour une durée de chantier de 5 mois.

	ACSOR	OUEST COORDINATION	SOCOTEC	VERITAS
Phase de conception				
Ouverture du registre journal	oui	oui	oui	oui
Analyse du projet	oui	oui	oui	oui
Réunion de conception et visite / site	oui	oui	oui	oui
PGCSPS	oui	oui	oui	oui
Projet DIUO	oui	oui	oui	oui
Sous TOTAL / Conception :	400,00 €	770,00 €	600,00 €	337,51 €
	<i>sans indication</i>	<i>14h de travail</i>	<i>12h de travail</i>	<i>0,8 jour de travail</i>
Phase de réalisation				
Suivi du registre journal	oui	oui	oui	
Mise à jour du PGCSPS et du DIUO	oui	oui	oui	
Inspections communes avec entreprises	1	oui	7 (1/lot)	
Réunions de chantier et visites inopinées	7	12 RC + 18 visites	5	oui
Finalisation et remise du DIUO avec PV	1	oui	1	oui
Sous TOTAL / Réalisation :	1 260,00 €	2 915,00 €	1 525,00 €	1 500,01 €
	<i>sans indication</i>	<i>53h de travail</i>	<i>30,50h de travail</i>	<i>4,6 jours de travail</i>
TOTAL HT :	1 660,00 €	3 685,00 €	2 125,00 €	1 837,52 €
TVA :	325,36 €	722,26 €	416,50 €	360,15 €
TOTAL TTC :	1 985,36 €	4 407,26 €	2 541,50 €	2 197,67 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de : ACSOR, 2 route du Vanneau 79270 SANSAIS.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Exireuil, le 05 septembre 2012

Le Maire,

Jérôme BILLEROT